

GGL GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 euros
Siège social : Les Centuries III
111 Place Pierre DUHEM BP 84
34935 MONTPELLIER Cedex 9
422 889 469 RCS MONTPELLIER

Le six mai, deux mille onze
A 18 heures 30,

Les associés de la société GGL GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple, adressée à chaque associé.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GUIRAUDON, en sa qualité de Président de la Société.
Monsieur Jean Marc LEYQUE et Monsieur Jacques GIUPPONI, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Olivier BERTHELOT est désigné comme secrétaire.
la société BERTHET AUDIT CONSEIL et la société FB AUDIT, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 120 948 actions sur les 120 948 actions ayant le droit de vote.
En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre extraordinaire.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

4/18/14
99 04 44
A 936

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'article 18 des statuts, alinéas « désignation » et « durée des fonctions »,

- Modification correlative des statuts,

- Nomination du nouveau Président,

- Nomination des directeurs Généraux,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale propose de modifier la rédaction de certains paragraphes de l'article 18 des statuts concernant les modalités de désignation et durée des fonctions du président.

En effet les statuts prévoient une présidence modifiée chaque année ; les contraintes administratives pour l'inscription modificative est laborieuse ; il est donc convenu pour simplifier que le Président sera élu pour une durée indéterminée par la collectivité des associés.

ARTICLE 18 – PRESIDENT DE LA SOCIETE

Désignation

La ligne « le mandat du Président n'est pas renouvelable » est donc supprimée.

Durée des fonctions

Le premier paragraphe est modifiée comme suit :

« Le Président est nommé sans limitation de durée ».

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alain GUIRAUDON, démissionnaire de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Jacques GIUPPONI
Né à LODEVE le 11/07/1951
De nationalité Française
Demeurant 22 Goule de Laval 34790 GRABELS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jacques GIUPPONI, démissionnaire de son mandat de Directeur général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau directeur Général, pour la durée du mandat du président :

Monsieur Alain GUIRAUDON
Né à MILLAU le 29.03.1965
De nationalité Française

Demeurant 416 rue Charles Baudelaire 34980 ST GELY DU FESC

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alain GUIRAUDON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

L'Assemblée générale, tenant compte des modifications apportées aux statuts, précise que M. Jean-Marc LEYGUE, Directeur général est confirmé dans ses fonctions pour la durée du mandat du Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire

